

Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation

et la violence à l'école Jean-Leman

2020-2021

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, **dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

NOS OBJECTIFS

- 1) Outiller les enfants pour vivre des relations harmonieuses en portant une attention particulière à l'acceptation des différences ainsi qu'à l'isolement afin de maintenir un climat de bienveillance dans notre école.
- 2) Sensibiliser les élèves sur les impacts et les conséquences des comportements d'intimidation en particulier l'exclusion et le rejet.
- 3) Favoriser le développement d'une estime de soi positive.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence.

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.



ATELIERS
**prévention
intimidation par les
policiers préventionnistes
ou par les éducatrices
spécialisées tôt dans
l'année.**



Sensibilisation
auprès des
membres du
personnel, comment
reconnaître une



Mesures de sécurité
révisées et transmises.

Mise en place de
programmes visant
les habiletés sociales incluant
l'acceptation des différences.



Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence

Élèves : En s'adressant au personnel de l'école (enseignant, éducatrice spécialisée, éducatrice, direction, etc.

Parents : En communiquant à l'école au 514.380.8899 poste 4131

Personnel de l'école : En donnant les informations à une personne ressource (éducatrice spécialisée, direction.

Situation d'intimidation ou de violence



Adulte ou élève qui est informé de la situation.'

Dénoncer la situation. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement

Évaluation sommaire de la situation

Interventions afin d'informer les parents concernés et présenter un plan d'action assurant sécurité et mesures de soutien

INTIMIDATION OU CONFLIT

	Intimidation	Conflit
INTENTION	Rapport entre deux ou plusieurs où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Opposition entre deux ou plusieurs élèves ne partageant pas le même point de vue pouvant entraîner des gestes de violence.
UNE PERSONNE OU UN GROUPE	S'imposer à l'autre par la force pour gagner parce qu'il est plus grand ou plus vieux ou plus populaire ou ils sont plus nombreux.	Les élèves discutent et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Ils sont sur un pied d'égalité.
DÉTRESSE ET IMPUISSANCE	L'intimidé garde souvent le silence ou assume les torts. Il n'a pas la liberté de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Ils sont libres de donner leur version.
RÉPÉTITION DES ACTES	Les gestes ou paroles sont répétitives par l'intimidateur.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Il se règlera par la négociation ou la médiation.